

Comptes Annuels au 28 février 2019

Exercice de 14 mois

Comité d'Entreprise
LSL Intersport

Comptes Annuels au 28/02/2019

- Compte rendu de l'Expert-Comptable
- Règles et méthodes adoptées
 - *Dispositions générales*
 - *Références légales*
 - *Méthodologie comptable*
 - *Principes comptables*
 - *Conventions spécifiques retenues*
 - *Faits caractéristiques de l'exercice*
- Bilan à la clôture
- Compte de résultats 2018/2019
- Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité d'entreprise au 28/02/2019
 - *L'organisation du comité*
 - *Les Activités Sociales et Culturelles*
 - *Les Activités Economiques et Professionnelles*
 - *Subventions*
 - *La trésorerie et les autres éléments du patrimoine*
 - *Engagements en cours et transactions significatives*

Compte rendu de l'Expert-Comptable

Au Comité d'entreprise de LSL Intersport

Conformément à notre lettre de mission, nous vous présentons le compte rendu sur la gestion financière du comité d'entreprise de LSL Intersport pour l'exercice 2018/2019.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des obligations comptables des comités d'entreprise telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application. En particulier l'article L. 2325-46 qui s'applique à votre Comité prévoit :

« Par dérogation à l'article L. 2325-45, le comité d'entreprise dont les ressources annuelles n'excèdent pas un seuil fixé par décret peut s'acquitter de ses obligations comptables en tenant un livre retraçant chronologiquement les montants et l'origine des dépenses qu'il réalise et des recettes qu'il perçoit et en établissant, une fois par an, un état de synthèse simplifié portant sur des informations complémentaires relatives à son patrimoine et à ses engagements en cours. Le contenu et les modalités de présentation de cet état sont définis par un règlement de l'Autorité des Normes Comptables ».

Dès lors, notre intervention s'inscrit dans le cadre des « autres missions sans assurance » prévues par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (référentiel normatif et déontologique).

Notre mission ne comporte pas de contrôle de la matérialité des opérations, les existants physiques ne sont pas vérifiés matériellement. Des sondages sont réalisés sur les pièces comptables pour l'exercice clos el 28/02/2019

Le compte-rendu de la gestion financière ci-joint se caractérise par les données suivantes :

- ✓ Total du bilan : 88 797 euros
- ✓ Résultat des activités économiques et professionnelles : 7 845 euros
- ✓ Résultat des activités sociales et culturelles : 42 738 euros

Il a été établi à partir des pièces, documents et informations fournis par le Comité.

Fait à Lyon, le 29 mars 2019

Eva Cornaton



Expert-Comptable

Règles et méthodes adoptées

Dispositions générales

Le Compte-rendu de la gestion financière du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Monsieur Alain JOUAN et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT. Il porte sur la période du 01/01/2018 au 28/02/2019. Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du Compte-rendu de la gestion financière du Comité.

Références légales

Le présent compte-rendu de gestion financière est établi conformément aux dispositions telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application, en particulier l'article L. 2325-46.

Méthodologie comptable

Les comptes du Comité ont été tenus selon une comptabilité de trésorerie en cours d'année avec rétablissement en fin d'exercice des créances et des dettes significatives.

La méthode est celle des coûts historiques.

Il a été dressé deux comptes de résultat : un pour chaque budget du Comité.

Le bilan permet de décrire le patrimoine du Comité en fin d'exercice.

Principes comptables

Les conventions décrites ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- séparation des exercices.

Conventions spécifiques retenues

Néant.

Faits caractéristiques de l'exercice

Dans le cadre du passage en CSE, l'exercice a été prolongé de 2 mois pour s'achever le 28 février 2019.

Les subventions relatives au 4^{ème} trimestre N sont versées en janvier N+1 de telle sorte que l'exercice 2018/2019 inclut donc non seulement la subvention du 4^{ème} trimestre 2017, la subvention du 4^{ème} trimestre 2018 et celles dues au titre de janvier et février 2019, ce qui explique la forte progression des subventions inscrites en ressources entre les 2 derniers exercices.

En 2017, le Comité a encaissé 7 960 € au titre des chèques vacances mis à disposition des salariés en 2018. Cette somme a été inscrite en « produits constatés d'avance » au 31/12/2017 et au compte de résultat 2017.

En 2018, le Comité a encaissé 24 560 € au titre de la participation des salariés aux chèques vacances :

- 11 640 € au titre des chèques vacances « campagne 2018 »
- 12 920 € au titre des chèques vacances « campagne 2019 » (chèques qui seront distribués aux salariés courant 2018).

Cette somme est donc déduite du résultat ASC 2018 (pas d'impact en 2018) et enregistrée en « produits constatés d'avance » au bilan au 28 février 2019.

BILAN

ACTIF en €	28/02/2019 NET	31/12/2017 NET	PASSIF en €	28/02/2019	31/12/2017
			Report à nouveau ASC	12 636	10 803
			Résultat ASC	42 738	1 833
			<i>Fonds propres ASC</i>	<i>55 373</i>	<i>12 636</i>
			Report à nouveau AEP	11 083	8 341
			Résultat AEP	7 845	2 742
			<i>Fonds propres AEP</i>	<i>18 928</i>	<i>11 083</i>
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			TOTAL FONDS PROPRES	74 302	23 719
Stocks	1 036	136			
Caisse	6	6	Charges à payer fournisseur	1 575	1 539
Produit à recevoir	12400	39			
Trésorerie courante	73 414	33 037			
Produit à recevoir boissons	1941				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	88 797	33 219	TOTAL DETTES	1 575	1 539
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance	12 920	7 960
TOTAL ACTIF	88 797	33 219	TOTAL PASSIF	88 797	33 219

Les charges à payer de 1 575 € correspondent aux honoraires comptables.

Les produits à recevoir correspondent :

- Aux subventions des mois de janvier et février 2019
- Aux produits sur les redevances boissons non reçus au 28 février 2019 : 1 482,07 € + 269,25 € + 190,15 €

ASC : Activités Sociales et Culturelles

AEP : Attributions Economiques et Professionnelles

DÉPENSES		28/02/2019	2017	RECETTES		28/02/2019	2017
SECTION « ATTRIBUTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES »	Tâches administratives			Subvention AEC brute de l'exercice	12 834	7 787	
	Expertises et missions économiques	1 575	1 539	Quote-part de la subvention AEC reversée			
	Formation			Subvention AEC nette de l'exercice	12 834	7 787	
	Autres dépenses	3 413	3 506	Autres produits			
Sous-total I		4 988	5 045	Sous-total I	12 834	7 787	
EXCÉDENT		7 845	2 742	DÉFICIT			
SECTION « ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES »	Événementiel			Contribution brute de l'employeur	93 685	56 847	
	Sports			Quote-part de la contribution de l'employeur reversée			
	Cultures et voyages	58 780	60 060	Contribution nette de l'employeur	93 685	56 847	
	Loisirs et fêtes	17 731	16 516	Sommes précédemment versées par l'employeur aux caisses d'allocations familiales et organismes analogues			
	Billetterie	12 343	3 145	Remboursement par l'employeur des primes d'assurance			
				Participation des salariés	46 293	29 941	
	Autres dépenses	17 159	8 470	Autres produits	8 771	3 235	
Sous-total II		106 012	88 191	Sous-total II	148 750	90 023	
EXCÉDENT		42 738	1 833	DÉFICIT			
TOTAL I + II		111 000	93 236	TOTAL I + II	161 583	97 810	
EXCÉDENT		50 583	4 575	DÉFICIT			

Le résultat AEP 2018/2019 est donc un bénéfice de 7 845 € (vs. un résultat bénéficiaire de 2 742 € en 2017).

Le résultat ASC 2018/2019 est donc un bénéfice de 42 738 € (vs. un résultat bénéficiaire de 1 833 € en 2017).

Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité d'entreprise au 28/02/2019

(article L. 2325-50 du Code du Travail)

1. Organisation du Comité

Le rapport de gestion du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Monsieur Alain JOUAN et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT.

Le mandat actuel est d'une durée de 2 années.
La date d'élection était en avril 2017.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Ils portent sur la période du 01/01/2018 au 28/02/2019.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du rapport de gestion et d'activité.

Eléments relatifs à l'organisation du comité :

- nombre de sièges légal ou conventionnel : 5 titulaires et 5 suppléants
- nombre d'élus : 4 ouvrier/employés et 1 cadre/agent de maîtrise.
- effectif de salariés du comité (nombre et fonctions) : 0
- nombre et nature des commissions du comité : pas de commission constituée
- effectif de l'entreprise : 179 au 28 février 2018 (167 saint Vulbas dont 5 CDD, Machecoul 11 salariés)
- nombre d'établissements de l'entreprise : 2 établissements

Document établi par Grégory CHIAROT le 15 mars 2019

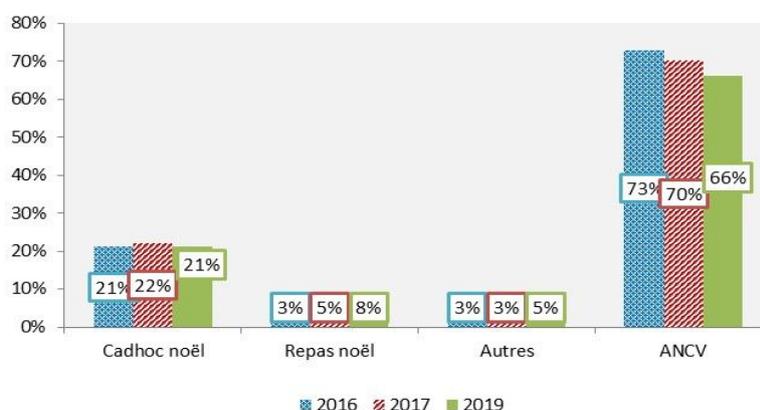
2. Les Activités Sociales et Culturelles

Synthèse des Activités Sociales et Culturelles						
ACTIVITES COMMISSIONS	Dépenses engagées	variation stocks	Participat° salarié	Contribution du CE	Taux de contrib.	Contribution du CE
	févr-19	févr-19	févr-19	févr-19	févr-19	2 017
ANCV	58 780		19 600	39 180	67%	40 860
Cadhoc Noël	12 438			12 438	100%	12 870
Cadhoc autres évènements	1 231	150		1 081	100%	755
Repas Noël	5 293		780	4 513	85%	2 956
Futuroscope	486		486	-		-
Parfum	7 858		7 767	91	1%	6
Texam				-		56
Bijou	673		673	-	0%	-
Champagne	1 735		1 725	10	1%	-
Disney	1 010		1 010	-	0%	-
Cinéma	3 160	274	1 815	1 071	31%	755
Walibi	1 042	4	1 081	43	-4%	44
Touroparc	450		450	-	0%	
Piscine	187		187	-	0%	
OL	6 758		5 843	915	14%	
Procalys	1 407		1 407	0	0%	
Linge de maison	1 083		1 083	-	0%	
Bowling	2 850	472	2 300	78	2%	
Formation	420			420	100%	
Encaissements non identifiés			87	87		16
Frais bancaires	52			52	100%	
Charges des activités	106 911	899	46 293	59 719	55%	58 249
Subv. Employeur ASC	93 685,11			93 685		56 847
FDJ/Daltys (redevances boissons)	8 328			8 328		2 869
Chèque déjeuner	443			443		366
Intérêt	0			0		0
Ressources des activités	102 457			102 457		60 082
SOLDE				42 738		1 833

On notera la hausse de la subvention ASC avec l'intégration de 5 trimestres + janvier et février 2019.

Le niveau des dépenses est relativement stable, passant de 58 249 € à 59 719 €.

Répartition des dépenses ASC



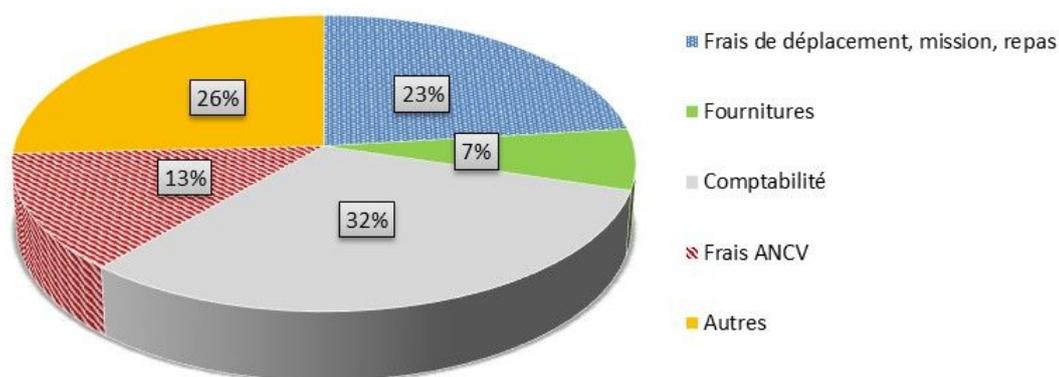
3. Les Activités Economiques et Professionnelles

Budget AEP	Réel	Réel	Réel
	28/02/2019	2 017	2 016
Frais de déplacements/missions/repas...	1 153	1 431	1 032
Fournitures	332	816	577
Informatique	619	192	
Comiteo			
Comptabilité	1 575	1 539	1 503
Clés FDJ			
Frais ANCV	642	656	600
Telecom	438	360	363
Evènement de fin d'année			
Autres	229	50	604
Total charges	4 988	5 045	4 679
Subvention AEP reçues sur l'exercice	12 834	7 787	7 491
Total ressources	12 834	7 787	7 491
Perte / Excédent	7 845	2 742	2 812

Le budget AEP est excédentaire et s'établit à 7 845 €.

Les dépenses sont relativement stables. On notera en revanche la progression des ressources du fait d'intégration de 5 trimestres de subvention + janvier et février 2019.

Dépenses AEP 2018



4. Subventions

Total des subventions reçues en 2018/2019 (4ème trimestre 2017, 4 trimestres 2018, janvier 2019 et février 2019) :

- Au titre du fonctionnement (0,20%) : 12 833,59 €
- Au titre des ASC (1,46%) : 93 685,11

Il conviendrait de transmettre le détail du calcul de la masse salariale servant de base pour la détermination des subventions afin que l'expert-comptable puisse en contrôler la cohérence.

5. La trésorerie et les autres éléments du patrimoine

L'évolution de la trésorerie du CE						
solde à la banque en euros			au 31/12	au 31/12	au 28/02	soit
La trésorerie est constituée par :		numéro	2016	2017	2019	une évolution
Société Générale	▶	00037261001	16 715	17 331	53 386	36 055
Société Générale	▶	00037260995	9 994	12 763	18 973	6 210
Société Générale	▶	00036515886	92	92	92	0
Globalement une trésorerie			26 801	30 185	72 450	42 265
solde dans les livres	Fonctionnement		9 844	12 622	19 009	
solde dans les livres	Activités		<u>18 172</u>	<u>20 323</u>	<u>54 312</u>	
total en comptabilité			28 016	32 945	73 321	

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 28/02/2019				
			Solde ASC Société Générale	53 386
			Solde comptable cahier	54 312
			écart	-927
févr-19	Virement des ASC			205
févr-19	Madeleine Bijou			-171
févr-19	Bowling			-144
févr-19	Cinechèque			-170
févr-19	OL			-435
févr-19	Bowling			-72
févr-19	OL			-140
				-927

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 28/02/2019				
			Solde AEP Société Générale	18 973
			Solde comptable cahier	19 009
			écart	-37
28/02/2019	Virement des ACS vers les AEP			-205
25/02/2019	Chèque 799 - aspin fournitures de bureau			150
28/02/2019	Chèque 800 - Fras de port Kadhoc évènement			18
				-37

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 28/02/2019				
			Solde ASC Société Générale	92

Stock	28/02/2019
Cadhoc évènement	200
Bowling	472
Cinéma	274
Walibi	90
TOTAL	1 036

6. Engagements en cours et transactions significatives

BUDGET	NOM DE L'ENTITE	SECTEUR D'ACTIVITE	ENTITE LIEE	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	FLUX DE L'EXERCICE	FLUX DE L'EXERCICE	FLUX DE L'EXERCICE	CONVENTIO N ÉCRITE	DUREE	ENTITE INCLUSE DANS PER. DE CONSO.	OBSERVATION/ INFORMATION SUR LA NATURE DE L'OPERATION
ASC	ANCV	Chèque-vacar	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	NA	Non	59 404 €
ASC	Cadhoc	Chèques Cadl	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	NA	Non	12 438 €